Ontario

ATTENTION:

You have purchased a controlled sale (Class 7) pesticide. Certain uses of this domestic product are not allowed under Ontario's Cosmetic Pesticides Ban.

Weeds: Controlled sale products cannot be used on driveways, patios, lawns or gardens to control weeds or other vegetation but can be used to control plants that are poisonous to humans by touch (e.g., poison ivy, giant hogweed).

Pests: Controlled sale products cannot be used to control lawn or garden pests but can be used to control biting or stinging pests as directed on the label. These products can be used inside your home or immediately around the outside perimeter to control indoor pests as directed on the label.

For more information, visit www.ontario.ca/pesticideban, or call 1-800-565-4923 or 416-325-4000

© Queen's Printer for Ontario, 2011

PIBS 8402B

Ontario

ATTENTION:

You have purchased a controlled sale (Class 7) pesticide. Certain uses of this domestic product are not allowed under Ontario's Cosmetic Pesticides Ban.

Weeds: Controlled sale products cannot be used on driveways, patios, lawns or gardens to control weeds or other vegetation but can be used to control plants that are poisonous to humans by touch (e.g., poison ivy, giant hogweed).

Pests: Controlled sale products cannot be used to control lawn or garden pests but can be used to control biting or stinging pests as directed on the label. These products can be used inside your home or immediately around the outside perimeter to control indoor pests as directed on the label.

For more information, visit www.ontario.ca/pesticideban, or call 1-800-565-4923 or 416-325-4000

© Queen's Printer for Ontario, 2011

PIBS 8402B

Ontario

ATTENTION :

Vous avez acheté un pesticide en vente contrôlée (catégorie 7). Certains usages de ce produit de la catégorie Domestique entrent dans l'interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques.

Mauvaises herbes : Les produits en vente contrôlée ne peuvent pas être utilisés dans les entrées de garage, sur les terrasses, les pelouses et les jardins pour éliminer les mauvaises herbes ou d'autre végétation mais peuvent servir à éliminer des plantes toxiques au toucher pour les humains (p. ex., herbe à puce et berce du Caucase).

Insectes nuisibles : Les produits en vente contrôlée ne peuvent pas être utilisés pour éliminer les insectes nuisibles dans les pelouses et les jardins mais peuvent l'être, comme indiqué sur l'étiquette, à l'intérieur de votre domicile ou dans le périmètre extérieur immédiat pour empêcher les insectes d'entrer.

Renseignements :
www.ontario.ca/interdictiondespesticides ou
1 800 565-4923 ou 416 325-4000.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011
PIBS 8402B

Ontario

ATTENTION :

Vous avez acheté un pesticide en vente contrôlée (catégorie 7). Certains usages de ce produit de la catégorie Domestique entrent dans l'interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques.

Mauvaises herbes : Les produits en vente contrôlée ne peuvent pas être utilisés dans les entrées de garage, sur les terrasses, les pelouses et les jardins pour éliminer les mauvaises herbes ou d'autre végétation mais peuvent servir à éliminer des plantes toxiques au toucher pour les humains (p. ex., herbe à puce et berce du Caucase).

Insectes nuisibles : Les produits en vente contrôlée ne peuvent pas être utilisés pour éliminer les insectes nuisibles dans les pelouses et les jardins mais peuvent l'être, comme indiqué sur l'étiquette, à l'intérieur de votre domicile ou dans le périmètre extérieur immédiat pour empêcher les insectes d'entrer.

Renseignements :
www.ontario.ca/interdictiondespesticides ou
1 800 565-4923 ou 416 325-4000.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011

PIBS 8402B